

FORMULAIRE D'ÉVALUATION – ARBITRE

GUIDE D'UTILISATION

A. GÉNÉRALITÉS

1. Le Formulaire d'évaluation – Arbitre (FEA) est utilisé lors d'une session officielle d'évaluation tenue par un Évaluateur afin de déterminer le niveau de compétence d'un candidat à une accréditation d'arbitre.
 - a. Un **Arbitre certifié** est autorisé à évaluer les candidats au niveau 1 et au niveau 2 et à tenir une Session de formation avancée (SFA) pour ceux qui se préparent à une évaluation d'Arbitre certifié.
 - b. Un **Arbitre niveau 2** est autorisé à évaluer les candidats au niveau 1.
 - c. Un **Formateur accrédité** peut recevoir une autorisation spéciale qui lui permettra d'évaluer et de recommander l'accréditation de candidats au niveau 1 seulement. Le Responsable national des officiels (RNO) détient l'autorité pour nommer, pour un mandat d'un an, les Formateurs accrédités.

B. PRÉ-REQUIS POUR LES CANDIDATS

1. Les personnes intéressées à devenir Arbitre niveau 1 et Arbitre niveau 2 doivent avoir compléter les tests en ligne suivants avant de faire une demande d'évaluation:
 - a. Joueur
 - b. Juge de ligne
 - c. Meilleures pratiques
 - d. Arbitre
2. Les candidats doivent aussi compléter une auto-évaluation de leur compétence à l'aide du FEA. Cette auto-évaluation a deux utilités:
 - a. Permet au candidat de se familiariser avec les objectifs du programme.
 - b. Permet au candidat de réviser avec objectivité les exigences du programme.

***NOTE:** Lorsqu'un candidat fait son auto-évaluation il peut avoir tendance à être plus critique face à ses aptitudes. Cette auto-évaluation permet entre autres à l'Évaluateur d'avoir un aperçu des connaissances du candidat avant l'évaluation officielle.*

C. COMMENT UTILISER LE FEA

1. L'Évaluateur doit remettre un formulaire vierge au candidat. Ce dernier doit:
 - a. Compléter la section d'identification personnelle.
 - b. Faire une auto-évaluation de chacun des éléments inscrits au formulaire en inscrivant un "A" dans la colonne qui décrit le mieux, selon lui, ses compétences.
2. Évaluation officielle:
 - a. L'Évaluateur devra noter la performance du candidat lors d'un match de deux de trois parties avec, si possible, un changement de côté de mi-partie dans l'une d'elles.

- b. L'Évaluateur devra noter chaque élément à l'aide d'un "E" inscrit dans la colonne appropriée.
- c. Les éléments identifiés d'un astérisque (*) doivent être évalués oralement s'ils n'ont pu l'être sur le terrain.

EXEMPLE:

6. *Enregistre et annonce le pointage avec précision*

Durant un match de 3 parties, le nombre de fois où l'annonce du pointage a été **incorrecte** est:

- Deux ou moins = Constant
- Trois à cinq = Progression
- Plus grand que cinq = Apprentissage

NOTE: *Ceci n'est qu'un exemple. L'Évaluateur détient l'autorité pour évaluer à sa discrétion les différents éléments.*

3. Connaissances (# 29 à 32)

Les résultats obtenus aux différents tests en ligne vont ultimement déterminer si l'Évaluateur peut accréditer le candidat.

- a. Si le candidat obtient un résultat inférieur à 80%, l'Évaluateur inscrira un "E" dans la colonne "Apprentissage" confirmant ainsi qu'il ne peut pas octroyer d'accréditation d'Arbitre niveau 1 ou d'Arbitre niveau 2.
- b. Si le candidat obtient un résultat qui se situe entre 80 % et 90% pour chacun des tests, il peut obtenir une accréditation d'Arbitre niveau 1 en autant que l'évaluateur n'ait inscrit aucun "E" dans la colonne "Apprentissage".
- c. Si le candidat obtient un résultat de 90% ou plus pour chacun des tests, il peut obtenir une accréditation d'Arbitre niveau 2 en autant qu'aucun élément ne soit noté dans la colonne des niveaux inférieurs (Apprentissage ou Progression).

NOTE: *Le niveau final d'accréditation du candidat est déterminé en fonction de l'évaluation la plus basse d'un des éléments de la liste. Ceci confirme aussi qu'un candidat peut, dès sa première évaluation, obtenir une accréditation d'Arbitre niveau 2 s'il répond à toutes les exigences de celle-ci. L'évaluation est basée sur la performance et non pas sur l'expérience ou le délai depuis l'inscription au programme.*

4. Entraînement – Expérience – Acuité visuelle (# 33 à 36)

- a. # 33 – Entraînement de juge de ligne : Il s'agit d'une formation généralement suivie dans le cadre d'une session de formation des officiels. Encercler « À venir » ou « Oui » dans la colonne appropriée.

- b. # 34 – Nombre d’heures d’entraînement d’arbitre (avec formateur/mentor) : Encercler le nombre d’heures approprié. Le terme “avec formateur/mentor” veut dire que le candidat a été observé, formé et entraîné par un arbitre autorisé à faire une évaluation.
- c. # 35 – Expérience d’arbitrage lors de tournois : Encercler en fonction du nombre.
- d. # 36 – Acuité visuelle de 20/30 : Encercler la réponse appropriée.

D. FEUILLE DE POINTAGE (verso du FEA)

1. La feuille de pointage imprimée au verso du formulaire permet à l’Évaluateur de comparer ses inscriptions avec celles du Candidat et de confirmer que l’utilisation des barres obliques et des barres verticales est conforme aux exigences des meilleures pratiques.
2. Le tableau “Interruptions du match” permet d’évaluer si le candidat respecte la procédure à suivre lors des différentes interruptions du match.
 - a. 1, 2, 3, 4 = Temps d’arrêt
 - b. 1-2, 2-3 = Entre les parties
 - c. Chmt côté = changement de côté de mi-partie (à 6, 8 ou 11 points)
3. La section “Notes/Remarques” permet à l’Évaluateur d’ajouter les informations qu’il juge pertinentes.

E. SURVOL DE L’ÉVALUATION

1. La porte d’entrée du Programme de formation des officiels est de s’inscrire comme candidat.
2. L’accréditation d’Arbitre niveau 1 est l’accréditation initiale. Un arbitre de ce niveau doit être en mesure d’arbitrer un match sans faire trop d’erreurs ou d’erreurs importantes. Les joueurs peuvent à l’occasion devoir corriger le pointage lorsque le mauvais pointage est annoncé. Les fautes de mauvais serveur/receveur ou de position doivent être appelées.

NOTE: *L’Évaluateur ne doit pas interrompre le jeu afin de discuter des erreurs commises durant le match.*

Le candidat au niveau 1 doit :

- a. Conserver un rythme de jeu confortable pour les joueurs.
- b. Surveiller et appeler les fautes à la zone de non-volée (ZNV) malgré qu’il suive parfois le vol de la balle.
- c. Inscrire la majorité du temps les points marqués avec les barres obliques appropriées.

NOTE: *Tous les efforts doivent être faits afin d’aider le candidat à réussir. Il faut cependant se rappeler que l’Arbitre niveau 1 détient une accréditation de Pickleball Canada et qu’il est un représentant du Programme de formation des officiels à chaque fois qu’il arbitre un match.*

L'Évaluateur doit aussi tenir compte du potentiel d'amélioration dont peut faire preuve le candidat. C'est-à-dire que si sa pleine performance n'est pas démontrée pendant l'évaluation, est-il capable de l'améliorer avec un peu plus d'entraînement.

3. Le candidat au niveau 2 doit :
 - a. Démontrer plus de confiance et conserver un rythme de jeu adéquat pour les joueurs.
 - b. Reconnaître ses erreurs rapidement et les corriger avant qu'elles créent des problèmes.
 - c. Être capable d'arbitrer un match de médaille avec juges de ligne lors d'un tournoi sanctionné.

F. GÉRER ET COMPLÉTER LE FEA

1. L'Évaluateur doit se rappeler qu'il ne s'agit pas d'une évaluation dans le but d'obtenir une accréditation d'Arbitre certifié, ce n'est pas le même genre de mécanisme. Dans ce cas-ci, c'est un processus moins formel qui vise à évaluer les compétences d'un candidat sur des éléments précis en fonction des exigences identifiées de chacun des niveaux.
2. Lorsqu'il observe et évalue un candidat lors d'un match de deux de trois parties (partie de 11 points avec écart de 2 points) l'Évaluateur peut, s'il le juge pertinent, discuter avec le candidat entre les parties. L'Évaluateur sera alors en mesure de déterminer la capacité du candidat d'ajuster sa performance en tenant compte des commentaires reçus.
3. Définitions des termes utilisés
 - a. Apprentissage: fait de démontrer un effort pour acquérir des connaissances ou des habiletés (généralement une tâche ou une action difficile).
 - b. Progression: action de se développer, fait d'atteindre un degré ou un niveau supérieur de compétence.
 - c. Constant: performance qui ne varie à peu près pas d'une fois à l'autre.
 - d. Acquis: d'une manière invariablement adéquate et précise.
4. Il est important de préciser encore une fois que l'Évaluateur a un certain degré de latitude lorsqu'il s'agit de déterminer quel niveau d'accréditation il va octroyer, évidemment en autant que le candidat a obtenu les résultats requis aux différents tests.
5. Une fois que l'Évaluateur a déterminé quelle accréditation le candidat a obtenu, il doit encercler le niveau attribué au bas de la colonne appropriée.
6. Faire suivre une copie du formulaire complété au 1) candidat 2) Coordonnateur de la formation des arbitres (CFA) de votre région 3) Officiel en chef provincial 4) pcrefdata@gmail.com.
7. Une cocarde d'identification avec le nom du candidat et son niveau sera envoyée au CFA afin qu'il la remette au nouvel arbitre accrédité.

G. SESSION DE FORMATION AVANCÉE (SFA) – GÉNÉRALITÉS

1. La SFA est un élément important du Programme de formation des officiels et est l'étape finale du processus qui conduit à la recommandation pour une évaluation d'Arbitre certifié.
2. Cette étape a été introduite dans le programme pour s'assurer que le candidat qui désire se présenter à la certification est prêt et qu'il a d'excellente chance de succès. Le processus permet aussi d'éviter que l'Évaluateur investisse un temps précieux à évaluer un candidat qui risque d'échouer son évaluation.
3. La SFA se déroule en deux étapes:
 - a. Évaluation sur le terrain.
 - b. Entretien avec le CAC de votre région.
 - i. Pour vérifier les connaissances du candidat sur des mises en situation différentes de celles survenues durant les matchs d'évaluation.

EXEMPLE:

28. AV/AT/FT: sait comment et quand les imposer et faire leur inscription
Plusieurs questions seront posées au candidat afin de valider ses compétences sur ce sujet.

4. Encore une fois, l'Évaluateur doit se rappeler qu'il ne s'agit pas d'une évaluation dans le but d'obtenir une accréditation d'Arbitre certifié, ce n'est pas le même genre de mécanisme. La SFA est un processus moins formel qui vise à évaluer les compétences d'un candidat sur des éléments précis en fonction des exigences identifiées de chacun des niveaux, i.e. progression, constant, acquis.
5. Le fait d'omettre d'appeler une violation ou une faute n'a pas la même conséquence (échec potentiel) que lors de l'évaluation pour la certification. L'Évaluateur doit plutôt déterminer si le candidat possède les habiletés et les connaissances suffisantes pour réussir son évaluation.
 - a. Ceci nous mène à cette question: L'Évaluateur veut-il que son nom soit associé à celui de ce candidat lorsqu'il se présentera à cette étape?
 - b. Noter que ce processus se veut volontairement subjectif.
6. L'Arbitre certifié responsable de la SFA doit s'assurer d'avoir sur place assez de bénévoles pour mener à bien la session.
 - a. Joueurs
 - b. Juges de ligne
7. Le candidat est responsable de réserver le terrain et des frais qui y sont associés.
8. L'Arbitre certifié responsable de la SFA doit préciser leur rôle aux joueurs et aux juges de ligne et s'assurer qu'ils introduiront des fautes volontaires aux moments jugés appropriés.

- a. Dans un match de deux de trois, **pas plus de 10 fautes** ou violations volontaires doivent être planifiées, sans compter celles qui se produiront de façon naturelle.
9. Les joueurs et les juges de ligne doivent bien comprendre que, bien que ce soit une session d'entraînement, le match doit se dérouler de manière à ce qu'il ressemble le plus possible à un match de tournoi.
10. Les conseils suivants ont pour but de s'assurer que les joueurs et les mises en situations n'exposeront pas le candidat à une simulation qui dépasse la réalité de manière exagérée.
- a. Limiter la communication entre les joueurs à celle habituellement inhérente au jeu.
 - b. Privilégier de longs échanges, des fautes non planifiées pourraient alors se produire, ne pas en ajouter à celles déjà prévues.
 - c. Jouer de façon coopérative afin de favoriser la mise en place des différents scénarios. Tous les joueurs doivent connaître les fautes volontaires que chacun des autres doit faire. Ils doivent s'abstenir de porter celles-ci à l'attention du candidat.
 - d. Demander des temps d'arrêt afin que le candidat démontre qu'il connaît la procédure à suivre.
 - e. Faire appel au candidat à propos d'un appel de balle.
 - f. Demander si le joueur est le bon serveur ou à la bonne position. Questionner à propos du pointage est aussi un bon élément à ajouter.
 - g. Répartir les violations et les fautes de manière à ce qu'elles ne soient pas trop subséquentes afin d'éviter de trop perturber le rythme du jeu et d'affecter la concentration du candidat de façon exagérée.
11. L'Arbitre certifié responsable de la SFA doit identifier, sans exagérer, les violations et fautes à intégrer au match afin de vérifier les habilités et connaissances du candidat. Choisir quand elles doivent survenir est très important.
12. Voici une liste non-exhaustive des violations et fautes qui peuvent être intégrées. Il est recommandé de **ne pas inclure plus de 10 d'entre elles** dans une SFA.
- a. Faute à la zone de non-volée.
 - b. Faute de pied au service.
 - c. Receveur qui demande un temps d'arrêt après l'annonce du pointage.
 - d. Équipe qui omet de faire un appel de balle "out" pour une balle très clairement hors-limite.
 - e. Receveur qui arrête de jouer et dit que le mauvais pointage a été annoncé.
 - f. Joueur qui arrête pour attacher son soulier.
 - g. Mauvais serveur qui exécute le service.*
 - h. Mauvais receveur qui retourne le service.*
 - i. Serveur qui prend plus de 10 secondes pour servir.
 - j. Service fait pendant l'annonce du pointage.
 - k. Receveur qui lève sa raquette pour retarder le service après le début de l'annonce du pointage.

- l. Joueur qui fait appel à l'arbitre pour un appel de balle "out".
- m. Joueur qui franchi le plan du filet sans avoir frappé la balle légalement.
- n. Joueur qui distraie l'adversaire au moment où il s'apprête à frapper la balle.
- o. Mauvais serveur qui lance la balle à son partenaire, obligeant les receveurs à se repositionner.
- p. Joueur qui frappe une balle et déclare que l'appel "out" du juge de ligne est erroné.
- q. Receveur qui appelle une faute de service trop court et attrape la balle.
- r. Joueur qui demande un temps d'arrêt médical.

** Doit être intégré au moins une fois.*

H. UTILISER LE FEA POUR DOCUMENTER UNE SFA

1. Le verso du FEA (feuille de pointage, section remarques, etc.) est utile à l'Évaluateur pendant qu'il observe et évalue un candidat.
 - a. Ce n'est pas facile de remplir le formulaire tout en surveillant le déroulement de la SFA.
 - b. Si vous n'êtes pas familier avec le processus il est recommandé de demander à un autre Arbitre certifié ou à un Arbitre niveau 2 de vous assister, entre autres en remplissant la feuille de pointage qui pourra ensuite être comparée à celle du candidat.
2. L'arbitre certifié responsable de la SFA peut utiliser n'importe quel processus pour s'aider à remplir la colonne SFA du formulaire. Après l'évaluation il doit rencontrer le candidat afin de discuter avec lui de ses points forts et de ses faiblesses.
 - a. Remplir le formulaire avec précision permet de discuter de points précis plutôt que de généralités.
3. L'Évaluateur doit documenter le résultat en inscrivant un "E" dans la colonne SFA pour chacun des éléments (ou dans la colonne "Constant" s'il juge que le candidat peut réussir l'évaluation de certification).
4. Lorsque L'Évaluateur recommande le candidat à la certification, il doit compléter la section prévue à cet effet au verso du formulaire et y apposer sa signature. Suivre les instructions pour la distribution du formulaire dûment rempli.

NOTE : Actuellement, Pickleball Canada n'a pas finalisé le volet du Programme de formation des officiels qui permet d'accréditer un Arbitre certifié. Pickleball Canada a reconnu une vingtaine d'arbitres certifiés à travers le Canada comme étant accrédités Arbitre certifié. Ces individus ont complété leur formation aux États-Unis et franchi avec succès le processus d'évaluation de USA Pickleball.

La première étape dans l'élaboration du programme consistait à mettre en place une structure qui permettait d'évaluer et d'octroyer des accréditations d'Arbitre niveau 1 et d'Arbitre niveau 2. L'étape suivante sera d'aller de l'avant avec un

programme de formation pour accréditer un niveau d'Évaluateur canadien d'arbitre certifié. Le défi est de créer un programme dont la qualité va permettre d'obtenir la réciprocité dans la reconnaissance des accréditations des deux côtés de la frontière. Pickleball Canada doit donc s'assurer de maintenir des normes de qualité exceptionnelles équivalentes à celles de USA Pickleball.